



Communauté de Communes Châteaubriant Derval
5 rue Gabriel Delatour BP 203
44146 CHATEAUBRANT Cedex
Tél. 0800 084 309

Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement individuel



Assainissement
non collectif
en Loire-Atlantique

Numéro de dossier : <small>Cadre rempli par le service</small>	Date de dépôt :
---	-----------------

Nature du projet : Dossier d'urbanisme (PA – DP – PC) N°
 Réhabilitation de l'assainissement

Demandeur

Nom et prénom ou raison sociale:

Adresse actuelle :

Commune : Code Postal :

Téléphone : Portable : Courriel :

Lieu d'implantation des travaux

Rue - lieu dit..... Commune

Parcelles cadastrales, sections et n°: Superficie totale de la propriété : m²

Caractéristiques de l'immeuble desservi

Est-ce : une construction neuve une transformation une réhabilitation autre.....

Nature de l'immeuble : maison individuelle immeuble collectif local professionnel groupement d'habitat

résidence principale résidence secondaire usage locatif

Nombre de pièces principales (nombre de chambres et/ou bureaux) : Nombre d'usagers :

Alimentation en eau potable : distribution publique puits ou forage privé

Existe-t-il un puits dans un rayon de 35 m du dispositif de traitement projeté ? oui non

Distance par rapport au dispositif de traitement : ...0 m

Caractéristiques de l'installation proposée (Ces informations sont à reprendre dans l'étude préalable)

1 Prétraitement

Filière retenue : ... Dimensionnement : ...

4 Pompe de relevage

Amont de l'installation Aval de l'installation

2 Traitement

Filière retenue : ... Dimensionnement : ... m² . modele et n° d'agrément ...

3 Evacuation

Infiltration Réseau pluvial
 Fossé Autre :

Dans l'hypothèse où l'exutoire n'appartient pas au propriétaire, le rejet devra être autorisé par son propriétaire (commune, département, propriétaire privé)

Engagement du demandeur

Le propriétaire soussigné, certifie exact les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier par le Service Public d'Assainissement Non Collectif ;
- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été autorisé ;
- prévenir le SPANC chargé du contrôle de l'assainissement non collectif dès le début des travaux et avant le recouvrement des dispositifs.
- maintenir ensuite en bon état de fonctionnement l'installation par un entretien régulier et à régler les sommes relatives aux différents contrôles (conception, réalisation, fonctionnement), prévues par le règlement du service et dont un exemplaire m'a été communiqué.
- régler la redevance de conception et de réalisation auprès de VEOLIA EAU dont le montant s'élève à 49,17 € pour le contrôle de conception et 71,01 € pour le contrôle de réalisation (tarifs 2018).
- prendre connaissance du règlement de service et le respecter

A : Le : Signature du demandeur :

Pièces à joindre à la demande

- Plan de situation orienté
- Plan de masse précisant:
 - La position de l'immeuble et des immeubles voisins, les aires de stationnement et de circulation des véhicules...
 - L'implantation de l'installation d'assainissement non collectif (sorties d'eaux usées, ventilations, ouvrages, point de rejet dans le cas d'un rejet superficiel des eaux traitées)
 - La présence d'arbres et le cas échéant le projet d'aménagement du jardin
- Plan intérieur des bâtiments
- Etude préalable à l'assainissement comprenant: (contenu précis dans la charte ANC 44 (www.cg44.fr)
 - Une analyse du site: topographie, géologie, sensibilité du milieu...
 - Une analyse de la parcelle: occupation, ruissellement, puits, eau pluviale, exutoire...
 - Une analyse pédologique: sondage avec description précise, perméabilité (si infiltration)...
 - Proposition et dimensionnement de la filière: justification du choix, descriptif précis de la filière surtout pour les filières dérogatoires
- Profil en long de l'installation d'assainissement non collectif avec côtes, distance, niveau et calcul des pentes (pour la sortie des eaux usées de l'immeuble et chaque ouvrage)
- Autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire envisagé et les servitudes, dans le cas d'un rejet superficiel (fossé, réseau pluvial,...)